EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX SEANCE DU 9 MAI 2019 PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2019\_CT2\_198

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2019 de la "Fête de la science" au Technopôle de l'environnnement Arbois-Méditerranée

Le 9 mai 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 3 mai 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents: JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales: AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – AUGEY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François donne pouvoir à BONTHOUX Odile – DELAVET Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – PELLENC Roger donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

# RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Enseignement supérieur et recherche

■ Séance du 9 Mai 2019

05\_5\_01

■ Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2019 de la "Fête de la science" au Technopôle de l'environnnement Arbois-Méditerranée

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Fête de la science est une manifestation lancée en 1990 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le but de favoriser la découverte par les jeunes scolaires des travaux menés au sein des laboratoires de recherche, dans le but de susciter des vocations vers les filières scientifiques et techniques.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche organisera ainsi, en s'appuyant sur ses académies et Universités, la 29<sup>ème</sup> édition de la Fête de la science du 5 au 13 octobre 2019.

Pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive, le Technopôle Arbois et ses partenaires, laboratoires de recherche et entreprises, accueilleront cet évènement la journée du 10 octobre 2019.

Ainsi, près de 600 élèves sont attendus sur le Technopôle de l'Arbois. Ces élèves, en provenance des écoles primaires et secondaires de toute l'Académie Aix-Marseille, pourront visiter une quinzaine de laboratoires et start-up qui expliqueront leur métier et exposeront leurs technologies.

Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019 Pour éveiller l'intérêt des jeunes scolaires vers les sciences de l'environnement, les équipes du Technopôle de l'Arbois proposeront à la visite une trentaine d'ateliers pédagogiques et organiseront en parallèle 5 conférences thématiques (origine de l'hominidé, la planétologie, les écosystèmes méditerranéens et la tectonique des plaques, la dérive des continents).

En outre, pour les élèves du secondaire, des rencontres avec les chercheurs/ingénieurs du Technopôle seront organisées pour répondre, de façon personnalisée, à toutes leurs questions.

Pour ce faire, au-delà des équipes du Technopôle de l'Arbois, plus d'une quarantaine de bénévoles issus des laboratoires et entreprises présents sur le Technopôle ou partenaires seront mobilisés.

Notons ici qu'à travers cette opération pédagogique pour les scolaires, la Fête de la Science permet également au Technopôle d'ouvrir ses portes et de mieux faire connaître ses richesses et atouts économiques et scientifiques.

Aussi, pour mener à bien cette opération, le Technopôle participe à l'organisation et à la logistique de l'événement en fournissant à titre gratuit un goûter aux élèves pour une valeur d'environ 1000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

#### Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi, Agriculture du 11 avril 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019

#### Considérant

Qu'il convient de soutenir la manifestation « Fête de la science ».

#### Délibère

### Article 1:

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix et Aix -Marseille Université qui encadre l'organisation de la Fête de la Science sur le Technopôle de l'Arbois, le 10 Octobre 2019.

### Article 2:

Madame le Président du Territoire du Pays ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

### Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 06, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6228, fonction 61.





Convention de collaboration entre
La Métropole Aix Marseille Provence,
Territoire du Pays d'Aix
et
L'Université d'Aix-Marseille

Fête de la Science de l'Arbois 2019

### **ENTRE:**

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, domiciliée 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC dûment habilité par l'arrêté de délégation de fonctions n°17\_CT2\_001 en date du 5 janvier 2017

ci-après désignée « le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée »

## D'UNE PART,

### ET

#### L'Université d'Aix-Marseille,

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Bd Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07

N° SIRET 130 015 332 00013 Code APE 8542Z

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

Ci-après désignée « AMU », ET

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190509-2019\_CT2\_198-DE

Date de télétransmission : 22/05/2019 Date de réception préfecture : 22/05/2019

## Le Centre National de la Recherche Scientifique,

établissement public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est sis 3, rue Michel-Ange - 75794 PARIS Cedex 16, n° SIREN 180089013, Représenté par son Président, Monsieur Alain FUCHS et par délégation, par Monsieur Younis HERMES, Délégué Régional du CNRS pour la Circonscription Provence et Corse,

Ci-après désigné «le CNRS »,

Le CNRS ayant donné mandat à l'AMU en date du 30 janvier 2015 pour la signature du présent accord.

L'AMU et le CNRS ci-après conjointement désignés « l'Etablissement »

Agissant conjointement au nom et pour le compte du **Centre Européen de recherche et d'enseignement de géoscience de l'environnement (CEREGE)**, UMR 7330, dirigé par Olivier BELLIER

ci-après désigné « CEREGE »,

D'AUTRE PART,

**AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE:** 

Que:

Le Rôle de l'Université d'Aix-Marseille dans le cadre de la promotion de

l'enseignement supérieur des carrières scientifiques notamment liées à

l'environnement est primordial pour le développement des innovations futures.

Et que l'Université d'Aix-Marseille a implanté sur le site du Technopôle de

l'environnement Arbois-Méditerranée l'observatoire des Sciences de l'Univers avec

notamment la présence du CEREGE.

Que:

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Conduit une opération d'aménagement et de développement économique du

territoire spécialisée dans l'émergence d'innovations environnementales.

Développées par les laboratoires de recherche ou les start-up, ces innovations

environnementales sont le plus souvent issues d'un travail collaboratif entre ces deux

familles d'acteurs qui jouent un rôle primordial dans le processus de développement

des innovations : les chercheurs travaillent la R&D, les entreprises le marketing et

l'ingénierie, les SAI permettent la structuration et le financement des projets et les

étudiants sont une main d'œuvre qualifiée, abondante et volontaire.

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée doit travailler à renforcer

certaines composantes, dont la « recherche finalisée » et la « formation supérieure ».

En effet, ces acteurs « recherche » ou « étudiants » sont une ressource de proximité,

majeure pour le développement des entreprises. A ce titre, une découverte précoce

des filières scientifiques, dès le secondaire, a un impact positif et déterminant sur le

choix de ces filières.

Dans cet esprit, la direction du Technopôle de l'Arbois travaille de concert avec ses

partenaires scientifiques et universitaires au soutien de l'enseignement et à la

promotion des filières scientifiques notamment celles à vocation environnementales

qui viendront demain grossir les rangs des chercheurs mais aussi des futurs chefs

d'entreprises innovantes.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1: Objet de la Convention

La présente convention vise à permettre le soutien à la manifestation Fête de la

Science de l'Arbois 2019. La Fête de la Science, a pour finalité de sensibiliser les

élèves d'écoles élémentaires à la science, de favoriser l'orientation des élèves de

secondaire vers les carrières scientifiques par la valorisation de la recherche et de

l'enseignement supérieur.

La Fête de la Science se déroule du samedi 5 octobre au dimanche 13 octobre 2019

sur la Région SUD. Pour cette 14 ème année consécutive, le CEREGE organise une

journée sur le Technopôle de l'Arbois.

Compte-tenu de l'adéquation entre la thématique de la manifestation et celle portée

par le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, AMU a sollicité la

direction du Technopôle de l'Arbois pour la soutenir dans l'organisation de la journée

de la Fête de la Science à l'Arbois le 10 octobre 2019.

Pour cette édition 2019, ce sont 600 élèves qui pourront assister à 30 ateliers, à la

visite de 10 laboratoires, à 4 conférences, à la visite et la démonstration des

technologies de 5 entreprises innovantes du Technopôle.

Les élèves de secondaires pourront rencontrer, lors d'un speed-dating métiers, les

chercheurs, ingénieurs (et autres ...) travaillant dans le domaine de l'environnement

sur le site de l'Arbois.

Cet événement permet une grande visibilité au Technopôle de l'environnement

Arbois-Méditerranée par le biais de la communication de la manifestation au sein des

Universités Aix-Marseille mais aussi des journalistes présents pour l'événement et

crée une forte association avec les professionnels des Sciences.

AMU pourra s'appuyer sur les compétences du Technopôle qui assurera en partie

l'organisation et la logistique de l'évènement.

La présente convention vise à définir le cadre, les missions et les obligations d'AMU

et de la Direction du Technopôle de l'Arbois.

Pour mener à bien l'organisation de «La Fête de la Science de l'Arbois 2019»,

AMU souhaite s'appuyer sur les compétences du Technopôle en lui déléguant une

partie des actions de l'organisation.

La direction du Technopôle Arbois accueillera et autorisera l'organisation de cette

manifestation le 10 OCTOBRE 2019, au Domaine du Petit Arbois, avenue Louis

Philibert, à 13545 Aix en Provence.

Article 2 : Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs

obligations par chacune des parties.

Article 3 : Missions de l'AMU

AMU s'engage à organiser La Fête de la Science de l'Arbois 2019 sur le site du

Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, sur des emplacements qui lui

seront mis à disposition : esplanades extérieures, mais aussi Salles du Forum et

placette du Technopôle.

AMU sera Maître d'ouvrage de l'organisation. Il se chargera en outre de la

promotion, de l'animation et d'une partie de la logistique de la manifestation : mise en

place des stands des ateliers, déjeuners des élèves etc...et mettra en avant le nom

et le logo de la Métropole Aix-Marseille Provence sur ses outils de communication.

AMU s'engage à adapter la logistique générale du salon au nombre de participants.

AMU prendra la responsabilité des dégradations et des dégâts matériels et corporels

qui pourraient survenir à l'occasion de cette manifestation.

Article 4 : Missions de la direction du Technopôle de l'Arbois

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à offrir l'accès aux différents

réseaux d'eau et d'électricité.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à autoriser l'installation des ateliers

sur les espaces prévus à cet effet.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à mettre à disposition les espaces

nécessaires à la manifestation entre le 9 octobre 2019 à 08h00 et le 11 octobre 2019

à 17h00 (ces dates comprennent le montage, le démontage et l'installation des

exposants).

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à mettre à disposition son matériel

audiovisuel pour accueillir la manifestation.

La Direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à fournir à titre gratuit un goûter aux

élèves d'élémentaires pour une valeur d'environ 1000€. Cette somme est inscrite au

budget 2019.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à assurer le nettoyage final du site.

Article 5 : Résiliation

AMU se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, sans

que la direction du Technopôle de l'Arbois ne puisse prétendre à aucune indemnité :

En cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit

En cas de changement des représentants légaux ou administrateurs

due la Direction du Technopôle de l'Arbois

En cas de non mise en oeuvre de la Fête de la Science 2019

La direction du Technopôle de l'Arbois se réserve la faculté de résilier le contrat de

plein droit, à tout moment, en cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle

qu'elle soit.

Article 6: Attribution de juridiction

Tout litige ou différend qui pourrait naître quant à l'interprétation, l'exécution, la

résiliation ou la validité du présent contrat qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification écrite par une

Partie à l'autre Partie sera, sur requête de la plus diligente des Parties, porté devant

et définitivement tranché par le Tribunal Administratif compétent.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20190509-20199\_CT2\_198-

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses figurant en en-tête des présentes.

Fait à Aix en Provence, le

2019, en 2 exemplaires originaux.

L'Université d'Aix-Marseille	La Métropole Aix-Marseille-Provence  Territoire du Pays d'Aix
Yvon BERLAND Président	Pour enrôlement, Roger PELLENC Le Vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, délégué au Développement Economique, Emploi, Formation, Insertion

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2019 de la "Fête de la science" au Technopôle de l'environnnement Arbois-Méditerranée

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

## Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

### Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

# Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

### Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 1 5 MAI 2019